

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. DEPOUEZ Hervé, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 08/12/2025
Nombre de membres en exercice : 13
Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
Mme BOISNARD
M. ROUAULT
Mme HERCEG-GALESNE
M. DUPLESSIX
Mme BESNARD
M. GAISLIN
M. GUILLAUME
Mme LAMBART

Étaient excusés :

M. BOUFFORT
Mme KHAN
Mme SUBILEAU
M. TATIN

Étaient absents :

Secrétaire de séance :

Mme HERCEG-GALESNE



Del 2025-05-02 – 16 décembre 2025

DONS VERSÉS AU CCAS EN 2025

Le rapporteur,

Expose que l'acceptation des dons et legs relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, l'acceptation définitive relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Considérant les dons versés au CCAS durant l'année écoulée :

- Don en chèque d'un montant de 27€ (particulier)
- Don en numéraire d'un montant de 164,50 € (lots d'espèces trouvées et non réclamées)
- Don en chèque d'un montant de 269,78€ (repas des classes 2)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTE : ces dons au bénéfice du CCAS de Pacé pour un total de 460,28€

AUTORISE : Le Président du CCAS ou son représentant la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Zlatka HERCEG-GALESNE



Le Président du CCAS,
Hervé DEPOUEZ

